



**Luanne Patterson**

Senior System Manager  
Environmental Assessment

Directrice de l'analyse des systèmes  
Évaluation environnementale

Box 8100  
Montréal, Québec, Canada  
H3C 3N4

Boîte 8100  
Montréal (Québec) Canada  
H3C 3N4

12 avril 2023

**OBJET : GESTION DE LA VÉGÉTATION SUR L'EMPRISE DU CN**

Monsieur le Maire, ou Madame la Mairesse,

Le CN maintient son engagement à exploiter son réseau ferroviaire en toute sécurité et efficacité, et à instaurer un niveau de confiance et de collaboration avec les collectivités où il exerce ses activités.

C'est pourquoi nous communiquons avec vous pour vous informer que nous effectuerons des activités de gestion de la végétation dans votre secteur entre avril et octobre 2023. Vous pouvez consulter un calendrier mis à jour régulièrement à [CN.ca/fr/vegetation](https://www.cn.ca/fr/vegetation)

Les arbres, broussailles et autres végétaux mal entretenus peuvent gravement compromettre la sécurité ferroviaire et celle du public. La végétation peut empêcher les automobilistes de voir des trains qui s'approchent et ainsi augmenter le risque d'accidents aux passages à niveau. De plus, la végétation indésirable peut menacer l'intégrité de la plateforme, nuire à la signalisation et aux aiguillages, provoquer des incendies sur la voie, compromettre la sécurité du personnel et des citoyens, et réduire la visibilité des signaux aux passages à niveau, des signaux ferroviaires et des autres dispositifs d'avertissement en voie pour les équipes de train, pour ne nommer que quelques-uns des risques.

Notre programme annuel de gestion de la végétation est conçu pour réduire ces risques en gérant des broussailles, des herbes et des autres végétaux nuisibles. Ce programme est essentiel pour assurer la sécurité de l'exploitation, et contribue à la sécurité générale de votre collectivité.

**Mesures de contrôle**

Le CN a recours à la fois à des méthodes chimiques et mécaniques pour limiter la propagation de la végétation. Nous sommes sensibles aux préoccupations des collectivités relativement aux méthodes de gestion de la végétation. Je tiens aussi à vous assurer qu'au CN, nous nous efforçons de protéger nos collectivités voisines et l'environnement. L'infrastructure de la voie se divise en deux parties principales : la section en ballast, d'une largeur de 5 à 7,3 m (16 à 24 pi), principalement constituée de gravier et supportant la voie proprement dite, et la partie de l'emprise, soit la bande de chaque côté de la section en ballast allant jusqu'à la limite de la propriété du CN

La section en ballast de 16 à 24 pi et les zones autour du matériel de signalisation et de communication essentiel au fonctionnement sécuritaire du chemin de fer devront être nettoyées au

moyen de produits chimiques. Dans ces zones critiques pour la sécurité, nous utilisons des camions ou des trains épandeurs équipés de buses abaissées avec des rampes à écran, spécialement conçues pour limiter la dispersion des produits chimiques, qui vaporisent près du sol. L'entretien des emprises se fait au moyen de méthodes mécaniques, comme la tonte et la coupe des broussailles et peut comprendre un traitement chimique pour contrôler les mauvaises herbes ou des végétaux envahissants.



Le CN appliquera des techniques de contrôle chimique dans les sections en ballast et des zones précises de l'emprise du réseau pour des raisons de sécurité. En outre, lorsque des produits chimiques sont appliqués par des camions ou des trains épandeurs comme dans la photo ci-dessous, des surfactants sont ajoutés pour améliorer l'efficacité des produits chimiques.



Pour ces travaux, le CN a recours aux services de professionnels qualifiés qui doivent se conformer aux lois et aux règlements auxquels le CN est assujéti. De plus, ces entrepreneurs devront s'assurer que la gestion de la végétation est effectuée dans le respect de l'environnement et conformément aux normes les plus élevées de l'industrie.

## **Demandes de renseignements**

Si votre collectivité souhaite présenter des demandes d'élimination de mauvaises herbes, elle doit communiquer avec le CN en utilisant la ligne de renseignements généraux à l'adresse [contact@cn.ca](mailto:contact@cn.ca) ou remplir le formulaire qui se trouve à [CN.ca/fr/vegetation](http://CN.ca/fr/vegetation) avant le 1<sup>er</sup> juin 2023. Le CN s'efforcera d'inclure ces emplacements dans son Programme de gestion de la végétation de 2023. Toutes les demandes envoyées après la date susmentionnée seront intégrées dans le Programme de gestion de la végétation de 2024.

Nous serons heureux de travailler avec vous et de répondre à vos questions concernant nos activités de gestion de la végétation dans votre collectivité.

Veillez trouver ci-joint les avis que le CN fait publier dans les journaux locaux pour informer le public. Veillez en afficher une copie sur le site Web de votre collectivité et à l'hôtel de ville ou à tout autre endroit central pour une plus vaste diffusion.

Pour nous transmettre vos questions ou vos demandes de renseignements, veuillez utiliser la ligne de renseignements généraux au 1 888 888-5909, ou l'adresse courriel [contact@cn.ca](mailto:contact@cn.ca).

Vous trouverez ci-joint une foire aux questions, qui vous décrira plus amplement notre programme. Cordialement,



Luanne Patterson  
Directrice principale Réseau, Évaluation environnemental